

L'an deux mille vingt-deux, le six janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 2	14
Total des voix : 21		

Date de convocation
20/12/2021

Délibération  
n°22\_01\_B1\_11

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; **Christophe BIANCHI** : Durance Luberon Verdon agglomération ;

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP

Attribution de la marque Valeurs Parc pour le gîte La Chambrette à Blieux

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Bureau en date du 29/03/2017 fixant les tarifs de la redevance pour l'attribution de la marque

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs années pour la mise en place d'une marque « Parc naturel régional du Verdon », pour la valorisation :

- des produits touristiques, prestations d'activités de pleine nature,
- des prestations d'animation et séjours en éducation à l'environnement et au territoire à destination des enfants ou des jeunes,
- des productions de miel, plantes aromatiques et safran, et de vin,
- des hébergements.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur l'attribution, de marquage des prestations/produits suivants:

Hébergement		
Prestataires	Produit ou prestation	Montant de la redevance annuelle
Gîte La Chambrette – Blieux	Gîte de groupe	50 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'attribution de la marque « Valeur du Parc naturel régional du Verdon » au prestataire listé ci-dessus sous-réserve de mettre en œuvre un plan d'action à 5 ans visant à progresser sur les performances énergétiques et sur la gestion éco-responsable de l'entreprise (choix des fournisseurs, limitation des consommations énergie et eau, gestion des espaces extérieurs). Ce plan de progression sera établi grâce à l'appui technique des techniciens du Parc.
- autorisent le Président à signer une convention d'attribution de la marque dans les conditions fixées par délibération du 29 mars 2017 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Par extrait conforme

Le Président

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

